

iCHAIR MC1

1.610



Poids d'utilisateur autorisé
120 kg (chargement incl.)



MEYRA®



Composants compatibles



Commande confortable



Roues directrices avec jante en aluminium



Accoudoir standard

La base compacte et intelligente

RENTABILITÉ

- Efficacité grâce à un entretien simple et à une grande facilité de maintenance
- Besoin réduit en réparations grâce à l'utilisation de composants haut de gamme et durables
- La conception modulaire de la famille iCHAIR permet la compatibilité des composants
- De nombreuses possibilités de réglage permettent une adaptation individuelle
- Réutilisation simplifiée grâce à des tolérances d'utilisation optimales

BÉNÉFICE THÉRAPEUTIQUE

- Idéal pour le maintien de la mobilité à la maison, au travail et au bureau
- Décompression efficace et positionnement détendu pour une assise de longue durée grâce à des grandes plages de réglages électriques
- Différents systèmes d'assise en fonction des besoins individuels

DOMAINE D'UTILISATION

- Pour l'intérieur et l'extérieur
- Pour une utilisation durable et journalière en vue d'une mobilité autonome
- Personnes travaillant et actives qui ont besoin d'un fauteuil roulant pour diverses situations de la vie quotidienne
- Adapté pour l'extérieur grâce aux grands pneus de série
- Les dimensions compactes et la grande maniabilité permettent d'évoluer facilement en intérieur

COMMANDE DEVIS VERSION SPÉCIALE**Veillez faxer le formulaire de commande rempli à : +49 (0) 5733 922 9311 Service après-vente : +49 (0) 5733 922 311**

Adresse de facturation / Réf. client :

Adresse de livraison :

Notes / Remarques :

MEYRA®**Poids d'utilisateur**
Poids d'utilisateur autorisé 120 kg (chargement incl.)**iCHAIR MC1 1.610** (prix pour le modèle de base, avec batteries et chargeur, avec accoudoirs standards et repose-jambes) :**5 454,27 €**

Tous les prix sont indiqués TVA incluse ! Valables du 01.01.2020 au 31.12.2020.

Nos conditions générales de vente s'appliquent, vous pouvez les consulter sur www.meyra.de/AGB.Vous trouverez des informations sur la procédure de mesure sur <https://fr.meyra.com/messverfahren>.**Nomenclature: 520096****102101000276****Caractéristiques techniques**

Largeur d'assise ^{1) 2) 3)}	430 - 600
Profondeur d'assise ^{2) 3)}	400 - 560/400 - 560
Hauteur du dossier ^{2) 3) 9)}	450 - 500/530 - 570
Longueur de jambe ^{2) 3)}	280 - 430/350 - 500
Hauteur des accoudoirs ^{2) 3)}	240 - 350/180 - 290
Hauteur d'assise avant ^{2) 3)}	440 - 510/500 - 600
Longueur avec repose-pieds	1 130
Longueur sans repose-pieds	830
Largeur, état déplié ²⁾	590 - 630

Hauteur sans appui-tête ²⁾	930 - 1 130
Longueur de transport	830
Hauteur de transport min.	560
Taille de roue avant	260 x 70 (10")
Taille de roue avant	230 x 70 (9")
Taille de roue avant	200 x 50 (8")
Taille de roue arrière	356 x 75 (14")
Taille de roue arrière	320 x 60 (12,5")
Hauteur d'obstacles max. ⁷⁾	60
Rayon de braquage	840

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

Caractéristiques techniques

POIDS EN KG

Poids de transport à vide min. avec équipement de base ⁴⁾	100
Poids de la personne max.	120
Poids total autorisé, options incl.	280
Chargement max.	10

Dimensions en mm, poids en kg, roues en pouces, tolérances dimensionnelles ± 10 mm

Données sous réserve de modifications conceptuelles.

¹⁾ cf. catégorie Largeur d'assise 01

²⁾ systèmes d'assise Toile / ErgoSeat

³⁾ angle d'assise de 4°

⁴⁾ sans repose-jambes et sans accoudoirs

⁶⁾ cf. catégorie 00 Châssis/Motorisation

⁷⁾ 120 mm avec franchisseur de marches

⁸⁾ la plage de réglage peut varier de max. +/-3° en fonction de la HA et de la taille des roues directrices.

⁹⁾ avec accoudoir CODE 106

CARACTÉRISTIQUES

Vitesses de conduite km/h	6
Puissance moteur W	2 x 180
Autonomie avec batterie 38 Ah (5 h), 45 Ah (20 h) max. en km ⁶⁾	max. 28 km
Autonomie avec batterie 63 Ah (5 h), 73 Ah (20 h) max. en km ⁶⁾	max. 40 km
Montées / descentes autorisées	15 %
Type de direction	indirecte
Inclinaison électrique de l'assise ⁸⁾	-2° à 26°
Inclinaison mécanique de l'assise	0° à 10°
Inclinaison électrique du dossier	-10° à 50°
Inclinaison mécanique du dossier	-10° à 30°

Châssis / Motorisation

CODE	DÉSIGNATION				EURO €
	Vitesse	Puissance moteur	Autonomie		
<input type="checkbox"/> 115	6 km/h	2 x 180 W	max. 40 km		0,00

01 Largeur d'assise (LA)

CODE	DÉSIGNATION	NOMENCLATURE	EURO €
<input type="checkbox"/> 43	LA 430 mm	Largeur d'assise réglable en continu de 430 à 550 mm via les accoudoirs (largeur de la surface d'assise 430 mm)	0,00
<input type="checkbox"/> 48	LA 480 mm	Largeur d'assise réglable en continu de 480 à 600 mm via les accoudoirs (largeur de la surface d'assise 480 mm)	521216 203116000482 224,24

02 Profondeur d'assise (PA)

Déterminez votre profondeur d'assise dans la catégorie 07 Assise et systèmes d'assise en combinaison avec le système d'assise !

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

03 Hauteur d'assise avant (HAAv) en combinaison avec la roue directrice (sans coussin d'assise)

Veillez observer la hauteur du coussin d'assise : coussin d'assise standard +60 mm, ErgoSeat +70 mm

CODE	DÉSIGNATION	Ø INCH / MM	HAUTEUR D'ASSISE AVANT (HAAV) EN MM*								EURO €	
			430	440	460	470	480	500	510	530		
157*	Pneus avec jante plastique	8"	200	<input type="checkbox"/>	-	-	<input type="checkbox"/>	-	<input type="checkbox"/>	-	-	0,00
163**	Pneus avec jante alu	9"	230	-	<input type="checkbox"/>	-	-	<input type="checkbox"/>	-	<input type="checkbox"/>	-	101,08
142***	Pneus avec jante alu	10"	260	-	-	<input type="checkbox"/>	-	-	<input type="checkbox"/>	-	<input type="checkbox"/>	295,02

* CODE 157 seulement en combinaison avec la roue motrice 12" CODE 815, pas en combinaison avec le franchisseur de marches CODE 862, pas en combinaison avec Code 908

** CODE 163 seulement en combinaison avec la roue motrice 12" CODE 815, pas en combinaison avec le franchisseur de marches CODE 862

*** CODE 142 seulement en combinaison avec la roue motrice 14" CODE 460

Options de roue directrice

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 146*	Pneus gonflés avec protection contre les crevaisons	0,00
<input type="checkbox"/> 481**	Pneus gonflés standards	0,00
<input type="checkbox"/> 900	Pneus increvables	160,92
<input type="checkbox"/> 816	Garde-boue pour roues directrices, seulement avec roues directrices 9" ou 10", CODE 163 ou CODE 142	107,28

* CODE 146 seulement en combinaison avec roue directrice 9" CODE 163 ou roue directrice 10" CODE 142

** CODE 481 seulement en combinaison avec roue directrice 8" CODE 157

04 Roues motrices

CODE	DÉSIGNATION	Ø EN MM	EURO €
<input type="checkbox"/> 815*	Roues motrices 12" avec jantes alu	320	0,00
<input type="checkbox"/> 460**	Roues motrices 14" avec jantes alu	356	149,57

* CODE 815 seulement en combinaison avec roue directrice 8" CODE 157 et 9" CODE 163

** CODE 460 seulement en combinaison avec roue directrice 10" CODE 142

Options de roue motrice

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 846	Pneus gonflés avec protection contre les crevaisons	0,00
<input type="checkbox"/> 904	Pneus increvables	181,55
<input type="checkbox"/> 824	Garde-boue pour roues motrices	114,51

05 Couleur des pneus

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 908	Noir (résistant à l'abrasion), jante couleur carbone	0,00
<input type="checkbox"/> 909	Gris, jante couleur carbone	0,00

Remarque : les pneus sont composés d'un mélange caoutchouc et peuvent laisser des traces durables ou difficiles à enlever sur certains supports (p. ex. sols en matière synthétique, en bois ou parquets, tapis, moquettes). Nous ne pouvons assumer aucune responsabilité pour des dommages dus à l'abrasion.

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

06 Inclinaison de l'assise

	CODE	DÉSIGNATION	INCLINAISON DE L'ASSISE	NOMENCLATURE	EURO €
<input type="checkbox"/>	119	Inclinaison mécanique de l'assise, par paliers	0° à 10°		0,00
<input type="checkbox"/>	118	Inclinaison électrique de l'assise, en continu de 28 degrés*	-2° à 26°	521032 203108000611	1 151,46

* la plage de réglage peut varier de max. +/- 3° en fonction de la HA et de la taille des roues directrices.

07 Assise et systèmes d'assise

	CODE	DÉSIGNATION	PROFON- DEUR D'ASSISE	COMPATIBLE AVEC SYSTÈME DOSSIER CODE			NOMENCLATURE	EURO €
				Dossier	Dossier à tension	Dossier ErgoSeat		
				737/287	736/287	949		
<input type="checkbox"/>	738 / 615*	Toile d'assise sans coussin	400 mm	●	●	●		0,00
<input type="checkbox"/>	738 / 788*	Toile d'assise sans coussin	430 mm	●	●	●		0,00
<input type="checkbox"/>	738 / 619*	Toile d'assise sans coussin	460 mm	●	●	●		0,00
<input type="checkbox"/>	738 / 792*	Toile d'assise sans coussin	490 mm	●	●	●		0,00
<input type="checkbox"/>	738 / 793	Toile d'assise sans coussin	530 mm	●	●	●		0,00
<input type="checkbox"/>	948 / 615	Siège ErgoSeat	400 mm	-	-	●	520914 203104000741	212,11
<input type="checkbox"/>	948 / 788	Siège ErgoSeat	430 mm	-	-	●	520914 203104000741	212,11
<input type="checkbox"/>	948 / 619	Siège ErgoSeat	460 mm	-	-	●	520914 203104000741	212,11
<input type="checkbox"/>	948 / 792	Siège ErgoSeat	490 mm	-	-	●	520914 203104000741	212,11
<input type="checkbox"/>	948 / 793	Siège ErgoSeat	530 mm	-	-	●	520914 203104000741	212,11
<input type="checkbox"/>	561 / 615	Coussin d'assise, textile, noir	400 mm	●	●	●		46,07
<input type="checkbox"/>	561 / 788	Coussin d'assise, textile, noir	430 mm	●	●	●		46,07
<input type="checkbox"/>	561 / 619	Coussin d'assise, textile, noir	460 mm	●	●	●		46,07
<input type="checkbox"/>	561 / 792	Coussin d'assise, textile, noir	490 mm	●	●	●		46,07
<input type="checkbox"/>	561 / 793	Coussin d'assise, textile, noir	530 mm	●	●	●		46,07

Veuillez observer la hauteur avant du coussin d'assise : coussin d'assise standard +60 mm, ErgoSeat +70 mm.

* Profondeurs d'assise 400, 430, 460, 490, 530 mm réglables

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

08 Revêtements ErgoSeat

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 237	Revêtement ErgoSeat, textile, noir, avec coutures en gris	0,00
<input type="checkbox"/> 4980	Revêtement ErgoSeat, incontinence, noir	0,00

09 Dossier et systèmes de dossier

CODE	DÉSIGNATION	COMPATIBLE AVEC SYSTÈME D'ASSISE		NOMENCLATURE	EURO €
		ErgoSeat 948...	Coussin d'assise 561...		
<input type="checkbox"/> 737/287	Dossier standard, noir Hauteur : 500 mm, convertible à 450 mm	-	●		0,00
<input type="checkbox"/> 736/287	Dossier à tension, noir, hauteur : 500 mm, convertible à 450 mm	-	●	523036 203127000045	145,45
<input type="checkbox"/> 608	Tubes ronds, 22 mm, avec barre de poussée continue, sans recouvrement du dossier, préparé pour systèmes de dossier externes*	●	●		0,00
<input type="checkbox"/> 949	Dossier ErgoSeat, hauteur : 530 mm, convertible à 570 mm	●	●	520936 203105000743	224,24

* Pas en combinaison avec pelotes Code 957 et 954

10 Options pour dossiers (réglages)

CODE	DÉSIGNATION	NOMENCLATURE	EURO €
<input type="checkbox"/> 814	Barre de poussée continue		0,00
<input type="checkbox"/> 410	Poignées de poussée individuelles avec barre de stabilisation, seulement en combinaison avec ErgoSeat, dossier standard et dossier à tension		117,60
<input type="checkbox"/> 913	Appui-tête, similicuir noir	521135 203112001057	181,80
<input type="checkbox"/> 401	Réglage mécanique du dossier	-10° à 30° par paliers de 10°	0,00
<input type="checkbox"/> 25	Réglage électrique du dossier	-10° à 50° en continu	521054 203109000464 1 151,46

11 Accoudoirs et manchettes

1 = amovible 2 = réglable en hauteur 3 = réglable en largeur 4 = réglable en profondeur

Veillez observer les caractéristiques fonctionnelles indiquées !

CODE	DÉSIGNATION	1	2	3	4	NOMENCLATURE	EURO €
<input type="checkbox"/> 106	Accoudoir standard avec manchette rembourrée et protège-vêtements noir avec marquage couleur	●	●	●	●	inclus 201201001584	0,00
<input type="checkbox"/> 4960	Accoudoir avec manchette rembourrée, protège-vêtements noir avec marquage couleur et légère dépression au niveau de l'appui-bras	●	●	●	●		134,34

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

12 Repose-jambes

CODE	DÉSIGNATION	54	798	NOMENCLATURE	EURO €
<input type="checkbox"/> 93	Repose-jambes, amovibles et pivotants	●	●	inclus 201101000493	0,00
<input type="checkbox"/> 92	Repose-jambes, relevables, amovibles et pivotants	-	●	520671 201103000646	278,76

13 Repose-pieds

CODE	DÉSIGNATION	PRO-FON-DEUR	LJ	92	93	EURO €
<input type="checkbox"/> 54	Repose-pieds monobloc, réglable en profondeur sur 60 mm (en 4 paliers), relevable, hauteur et angle réglables	150 mm	280 - 430 mm	-	●	109,09
<input type="checkbox"/> 798	Repose-pieds séparés, relevables, hauteur et angle réglable	150 mm	280 - 430 mm	●	●	0,00
<input type="checkbox"/> 822	Sangles de fixation pour chaussures (paire)					18,57
<input type="checkbox"/> 823	Talonnière (paire)					89,75

Veuillez observer que la LJ augmente en fonction des différents systèmes d'assise : coussin d'assise standard +60 mm, ErgoSeat +70 mm

14 Batteries et chargeurs

CODE	DÉSIGNATION	AUTONOMIE 6 KM/H	EURO €	
<input type="checkbox"/> 4696	Batteries sans entretien	env. 38 Ah (5 h), 45 Ah (20 h)	28 km	0,00
<input type="checkbox"/> 5158	Batteries sans entretien	env. 63 Ah (5 h), 73 Ah (20 h)	40 km	266,80
<input type="checkbox"/> 731	Chargeur 6 A	pour 45 Ah (20 h)		0,00
<input type="checkbox"/> 733	Chargeur 12 A	recommandé pour 73 Ah (20 h)		101,08

15 Éclairage

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 932	Éclairage LED actif à l'avant et à l'arrière conforme au Code de la route	0,00

16 Modules de commande et accessoires

CODE	DÉSIGNATION	CONTRÔLE	EURO €
<input type="checkbox"/> 408	Module de puissance/commande VR2	aucun *	0,00
<input type="checkbox"/> 682	Module de réglage VR2 pour inclinaison élect. de l'assise et réglage élect. du dossier	2 servomoteurs	288,83

*Commande de 2 servomoteurs en combinaison avec le module de réglage CODE 682
Logiciel pour la programmation de VR2 sur demande

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

Options pour module de commande

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 74	Montage à droite	0,00
<input type="checkbox"/> 60	Montage à gauche	0,00

17 Support pour module de commande

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 4859	Support pour module de commande, réglable en longueur	0,00
<input type="checkbox"/> 4566	Support pour module de commande, réglable en longueur et en hauteur	0,00
<input type="checkbox"/> 4860	Support pour module de commande, réglable en longueur et en hauteur, escamotable sur le côté (p. ex. à table)	0,00
<input type="checkbox"/> 851	Support pour module de commande pour accompagnateur (le module de commande peut être déplacé de l'avant à l'arrière) Seulement en combinaison avec la barre de poussée continue CODE 814	192,90
<input type="checkbox"/> 4874	Arceau de protection pour module de commande VR2	58,79

18 Modules de commande spéciaux

CODE	DÉSIGNATION	NOMENCATURE	EURO €
<input type="checkbox"/> 4789	Module de commande supplémentaire avec commutation prioritaire pour l'accompagnateur, avec montage sur le tube du dossier		655,83
<input type="checkbox"/> 4660	Tablette avec ouverture (centrale) pour module de commande, escamotable à droite	521290 203120000921	193,93
<input type="checkbox"/> 4661	Tablette avec ouverture (centrale) pour module de commande, escamotable à gauche	521290 203120000921	193,93

Embouts de joystick

<input type="checkbox"/> 553	Fourche tétra verticale	239,32
<input type="checkbox"/> 556	Fourche tétra horizontale	239,32
<input type="checkbox"/> 734	Fourche tétra horizontale, réglable à la largeur de la main	79,43
<input type="checkbox"/> 4589	Poignée champignon	70,15
<input type="checkbox"/> 4590	Poignée boule	73,24
<input type="checkbox"/> 4591	Poignée en T	127,92
<input type="checkbox"/> 4593	Manche	105,22
<input type="checkbox"/> 4594	Poignée bouton	70,15
<input type="checkbox"/> 4595	Softball	105,22

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

19 Couleurs de châssis (couleur standard noir mat)

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 5220	Couleur de châssis en couleur d'accent	552,74

Couleurs d'accent

CODE	TUBES DE SIÈGE/DOSSIER/ACCOUDOIR ACCENTUÉ/REPOSE-PIEDS SÉPARÉS/INSERTS DE JANTES	EURO €
<input type="checkbox"/> 207	noir mat structuré (sans inserts de jantes)	0,00
<input type="checkbox"/> 212	blanc polaire	106,46
<input type="checkbox"/> 186	bleu magique	106,46
<input type="checkbox"/> 227	rouge métallique	106,46
<input type="checkbox"/> 180	lemonreflex	106,46
<input type="checkbox"/> 214	jaune soleil	106,46

Inserts de jantes possibles pour roues de 9/10/12/14".

20 Accessoires pour le fauteuil roulant

CODE	DÉSIGNATION	NOMENCLATURE	EURO €
<input type="checkbox"/> 906	Rétroviseur droit		67,05
<input type="checkbox"/> 927	Rétroviseur gauche		78,39
<input type="checkbox"/> 2676	Film réfléchissant		95,71
<input type="checkbox"/> 676	Triangle de signalisation arrière		85,62
<input type="checkbox"/> 994	Porte-bagages avec barres métalliques		126,89
<input type="checkbox"/> 970	Porte-canne		62,37
<input type="checkbox"/> 833	Ceinture de sécurité avec boucle	inclus 204104000396	0,00
<input type="checkbox"/> 4646	Tablette thérapeutique à pivotement latéral	521290 203120000921	193,93
<input type="checkbox"/> 590	Cale d'abduction, seulement en combinaison avec ErgoSeat CODE 948		75,15
<input type="checkbox"/> 862	Franchisseur de marches	521415 204105000276	404,04

Date :

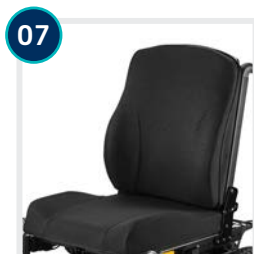
Signature :



04
CODE 460



07
CODE 737/287



07
CODE 948/949



07
CODE 237



09
CODE 736/287



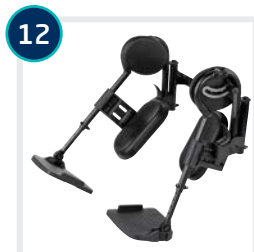
10
CODE 25



11
CODE 106



11
CODE 4960



12
CODE 92/808



14



15
CODE 932



16
CODE 408/4860



16
CODE 408 / 682



18
CODE 4789



18
CODE 553



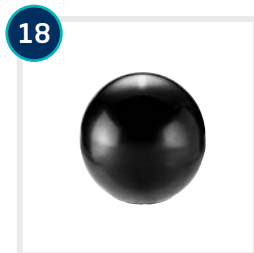
18
CODE 556



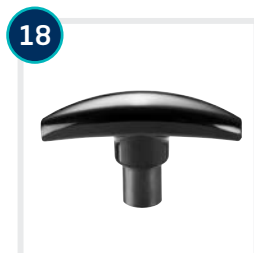
18
CODE 734



18
CODE 4589



18
CODE 4590



18
CODE 4591



18
CODE 4593



18
CODE 4594



18
CODE 4595



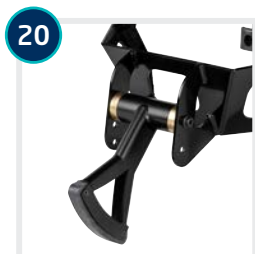
20
CODE 970



20
CODE 833



CODE 994



CODE 862

1. GÉNÉRALITÉS – DOMAINE D'APPLICATION

1.1. Les conditions de vente et de livraison (CGV) de l'entreprise MEYRA GmbH ci-dessous sont valables pour tous les contrats conclus avec les clients de l'entreprise. Elles valent également pour toutes les affaires futures avec le client, même sans nouvel accord séparé.

1.2. Le client reconnaît le caractère contraignant des CGV de MEYRA GmbH pour le présent contrat et aussi pour tous les contrats futurs. Les conditions de vente du client ou d'un tiers ne s'appliquent pas. De telles conditions de vente n'engagent par MEYRA GmbH, même si elles n'ont pas été expressément contestées au cas par cas.

1.3. Ces conditions ne sont valables que si le client est un entrepreneur (§ 14 du CODE civil allemand), une personne morale du droit public ou un patri-moine de droit publique.

2. DEVIS, CONCLUSION DU CONTRAT

2.1. Les devis de MEYRA GmbH sont sans engagement et non contractuels dans la mesure où ils n'ont pas été reconnus expressément comme tels.

2.2. MEYRA GmbH peut accepter les commandes ou ordres du clients dans les 14 jours après leur arrivée via une confirmation d'offre écrite.

2.3. Le contrat est établi par la confirmation d'offre écrite, cela vaut également pour toute modification ou tout complément des commandes.

2.4. Nous nous réservons les droits de propriété et d'auteur pour tous les documents remis au client en rapport avec la passation de commande. Ces documents ne doivent pas être mis à la disposition de tiers, à moins que nous ayons accordé notre autorisation écrite expresse. Dans la mesure où nous n'acceptons pas l'offre du client dans le délai précisé au point 2.2, ces documents doivent nous être envoyés dans les plus brefs délais.

3. PRIX

3.1. Les prix sont calculés exclusivement en EURO. Tous les prix sont des prix nets. La taxe sur la valeur ajoutée doit être ajoutée conformément à sa valeur en vigueur.

3.2. En l'absence de convention contraire écrite, nos prix sont valables départ usine sans l'emballage, ni le chargement. Les frais d'emballage et de chargement sont facturés à part.

3.3. Dans la mesure où des prix catalogue servent de base, la liste de prix en vigueur au moment de la passation de commande est valable. Des modifications de prix sont autorisées si plus de quatre mois séparent la conclusion du contrat du délai de livraison convenu. Si ensuite, jusqu'à l'achèvement, les salaires ou les coûts des matériaux augmentent, nous sommes habilités à augmenter les prix en fonction des augmentations des frais. Le client n'est autorisé à se rétracter que si l'augmentation de prix ne dépasse pas seulement de manière négligeable la hausse du coût global de la vie entre la commande et la livraison.

3.4. En cas de commandes successives, MEYRA GmbH n'est pas tenue de respecter les prix des contrats précédents.

3.5. Si la valeur de la commande se situe en-dessous d'une limite de 150,00 € de valeur de marchandise nette, un supplément de quantité minimum, port inclus, de 9,50 € est facturé.

4. EXPÉDITION, TRANSFERT DES RISQUES

4.1. Le lieu d'exécution pour les livraisons est le siège de MEYRA GmbH, sauf convention contraire expresse.

4.2. Si, sur la demande du client, la marchandise lui est envoyée, les risques de perte et de dégradation fortuites de la marchandise sont transférés au client, dès que la marchandise (de même pour les livraisons

partielles) est transmise au tiers désigné pour l'exécution de l'envoi. Cela est valable peu importe que la marchandise soit expédiée depuis le lieu d'exécution ou non et qui supporte les frais de transport.

4.3. Si des réclamations concernant des dommages dus au transport ou des pertes sont faites à l'encontre de MEYRA GmbH, le client doit indiquer le dommage sur les documents de fret ou, en cas de perte, rédiger immédiatement un procès-verbal et le signaler dans un délai d'une semaine.

4.4. Une assurance contre les dommages dus au transport n'est contractée que sur demande expresse et aux frais du client.

4.5. En cas de retards de la remise ou de l'envoi dus au client, les risques sont transférés au client avec l'avis de mise à disposition.

4.6. En cas d'absence de consignes particulières du client, la sélection du moyen et du mode de transport est effectuée par MEYRA GmbH, sans garantie et responsabilité pour le mode d'expédition le moins cher et le plus rapide.

5. DÉLAI DE LIVRAISON, ÉTENDUE DE LIVRAISON

5.1. Les délais de livraison annoncés sont des délais de livraison prévisionnels, à moins qu'un délai précis n'est était fixé expressément par écrit.

5.2. Si les parties ont convenu d'un délai de livraison, celui-ci commence à la date de la confirmation de commande. Le délai de livraison est respecté si la marchandise a quitté l'usine ou si la mise à disposition a été annoncée avant son écoulement.

5.3. Le respect des délais de livraison et de prestation suppose la remise dans les temps de tous les documents à fournir par le client ainsi que l'indication dans les temps de toutes les informations nécessaires et l'accomplissement de toutes les autres obligations par le client. Si ces conditions ne sont pas respectées à temps, les délais se prolongent en conséquence.

5.4. MEYRA GmbH n'est pas tenue responsable des retards de livraison dus à des cas de force majeure ou à d'autres événements imprévisibles au moment de la conclusion du contrat (par ex. grève, perturbations de la production, approvisionnement propre n'ayant pas lieu dans les temps, retards de transport, conditions météorologiques défavorables, etc.) qui ne sont pas de son fait. Le délai de livraison se prolonge en fonction de la durée de l'empêchement provisoire dont MEYRA GmbH n'est pas responsable, à laquelle s'ajoute un délai de reprise approprié.

5.5. Si les retards en résultant dépassent une période de six semaines, les deux parties contractantes sont habilitées à se retirer du contrat pour ce qui est de l'étendue de la prestation concernée.

5.6. MEYRA GmbH est habilitée à effectuer des livraisons partielles dans la mesure où la livraison partielle est utilisable pour le client dans le cadre de l'utilisation prévue dans le contrat, la livraison des marchandises restantes est assurée et ne cause aucun frais supplémentaires à la charge du client.

6. PAIEMENT

6.1. Les montants facturés doivent être payés en intégralité sur un compte bancaire précisé par nos soins, dans les 30 jours suivant la présentation de la facture. Si la facture ne concerne par une livraison de pièces détachées ou une réparation, le client a droit à la déduction d'un escompte de 2% en cas de paiement dans les 8 jours suivant la présentation de la facture.

6.2. Nous n'acceptons les chèques et les espèces que sur accord exprès. L'acceptation n'a lieu que sous réserve de validité. Les rectifications de facture en cas de chèques ou d'espèces n'ont lieu qu'après encaissement. La datation de valeur a lieu le jour où nous disposons définitivement de la contre-valeur.

6.3. Si le client ne s'en acquitte pas à l'échéance, les montants restants sont majorés de 8% de plus que le

taux d'intérêt de base respectif. Nous nous réservons le droit de réclamer un dédommagement plus important en cas de retard.

6.4. En cas de retard du client dans le règlement d'une de ses factures, l'ensemble des créances reposant sur le même rapport juridique est immédiatement exigible, sans qu'une notification spéciale ne soit nécessaire.

6.5. Le client ne peut exiger une compensation que si ses revendications sont juridiquement établies ou incontestées. Le client n'est autorisé à exercer un droit de rétention que si la prétention compensatoire de celui-ci est fondée sur la même relation contractuelle.

6.6. MEYRA GmbH est en droit de céder des créances sur des livraisons ou des prestations.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

7.1. La marchandise livrée par MEYRA GmbH reste la propriété de MEYRA GmbH jusqu'au règlement intégral de toutes les obligations, même futures, du client.

7.2. Le client est en droit de céder la marchandise sous réserve dans le cadre d'une exploitation commerciale régulière. Il n'est pas autorisé à d'autres dispositions, en particulier pour une mise en gage ou une cession à titre de sûreté. Les créances issues de la revente de la marchandise sous réserve (dont les créances autres telles que les prétentions d'assurance ou les droits découlant d'un acte illicite en cas de perte ou de destruction) sont cédées dès à présent à MEYRA GmbH, par mesure de sécurité. MEYRA GmbH accepte cette cession. Le client est autorisé à recouvrer les créances cédées dans la mesure où il a répondu à ses obligations de paiement. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit de révoquer l'autorisation de recouvrement.

7.3. Si le client modifie la marchandise sous réserve, il est ici convenu que la modification a lieu au nom et pour le compte de MEYRA GmbH à titre de fabricant et celle-ci acquiert immédiatement la propriété ou – si la modification a lieu avec ou en rapport avec des matériaux de plusieurs propriétaires ou si la valeur de l'élément modifié est supérieure à celle de la marchandise livrée – la copropriété (propriété fractionnée) du nouvel objet, au prorata de la valeur de la marchandise livré par rapport à la valeur du nouvel objet. Dans la mesure où MEYRA GmbH perd sa propriété par suite d'une liaison ou d'un mélange ou si elle ne venait pas à être propriétaire de l'objet livré en cas de transformation, le client transfère préalablement par la présente à MEYRA GmbH une part de copropriété du bien homogène, correspondant à la valeur au prorata de l'objet livré. Par la présente, MEYRA GmbH accepte cette offre. La remise est remplacée par une mise en dépôt à titre gracieux.

7.4. Le client est tenu de nous informer immédiatement en cas d'accès de tiers aux marchandises livrées sous réserve de propriété et de fournir les informations ainsi que les documents nécessaires pour faire valoir nos droits. De même, le client doit indiquer la propriété de MEYRA GmbH aux tiers de son propre chef. Les frais en résultant sont à la charge du client.

7.5. MEYRA GmbH est tenue de donner la mainlevée sur les sûretés à la demande du client dans la mesure où elles dépassent de plus de 20% la valeur des requêtes à sécuriser. La sélection des sécurités à lever incombe à MEYRA GmbH.

7.6. En cas de dépôt de demande d'insolvabilité concernant le client, nous interdisons dès à présent la revente ou la transformation de notre marchandise sous réserve et nous révoquons notre autorisation de recouvrement concernant les requêtes qui nous sont cédées.

7.7. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit d'exiger la restitution immédiate de la marchandise sous réserve.

8. GARANTIE / RESPONSABILITÉ

8.1. Le client doit examiner les marchandises livrées immédiatement après la livraison. Dans la mesure où il s'agit de défauts évidents ou de défauts trouvés lors d'un examen minutieux, le client doit nous faire parvenir ses réclamations par écrit dans un délai d'une semaine après réception de la livraison. Une fois ce délai écoulé, toute responsabilité est exclue pour ce type de défauts. Pour les défauts cachés, il n'existe un droit de garantie que s'ils nous sont signalés au plus tard une semaine après avoir été découverts.

8.2. En cas de livraison non-conforme, nous avons le droit d'opter de notre propre chef pour une amélioration de l'élément défectueux ou pour une nouvelle livraison conforme. Le client est tenu de mettre à notre libre disposition l'élément défectueux en vue d'une vérification et d'une amélioration. Si l'amélioration ou la livraison ultérieure échoue, si elle n'a pas lieu dans un délai approprié ou si nous le refusons, le client peut choisir de se retirer du contrat ou de réduire le prix d'achat. Dans les cas où cela n'est pas rendu nécessaire par la loi, il n'est pas obligatoire de définir un délai.

8.3. La garantie est annulée si le client modifie ou fait modifier par un tiers l'objet livré sans autorisation et si la réparation des défauts est ainsi rendue impossible ou déraisonnablement complexe. Mais, dans tous les cas, les frais supplémentaires dus à la modification sont à la charge du client.

8.4. Les règlements ci-dessus n'entravent pas l'éventuelle garantie que nous offrons au premier utilisateur du moyen de réhabilitation.

8.5. Sont exclus de la garantie l'usure fonctionnelle de tous les articles, modules de construction, batteries et pièces détachées livrés par nos soins ainsi que le stockage, l'utilisation ou la manipulation inappropriés ou non conformes des marchandises.

8.6. Les autres réclamations du client, en particulier le versement de dommages et intérêts au lieu de la prestation et d'indemnités pour un autre dommage direct ou indirect – y compris les dommages collatéraux ou consécutifs, quel que soit le fondement juridique – sont exclues. Cela n'est pas valable si MEYRA GmbH a frauduleusement dissimulé un vice juridique ou matériel ou si le dommage est survenu du fait d'une intention délibérée ou d'une négligence grossière de la part de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ou en cas de violation non intentionnelle d'obligations contractuelles essentielles. Les obligations contractuelles essentielles sont les obligations dont l'exécution est la base d'une mise en œuvre conforme du contrat et dont le respect peut être supposé en toute confiance et toute circonstance par le partenaire contractuel. En cas de dommages matériels et préjudices pécuniaires causés par simple négligence, l'obligation d'indemnisation de MEYRA GmbH est cependant limitée pour ce qui est de sa hauteur aux dommages typiques prévisibles. En outre, les dommages corporels et/ou sanitaires dus à une violation coupable des obligations de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ne sont pas exclus.

8.7. La responsabilité en vertu de la loi sur la responsabilité des produits reste entière.

9. PRESCRIPTION

Les revendications du client en cas de défaut matériel sont prescrites deux ans après remise/livraison de la marchandise au client. Pour les appareils de remplacement et les réparations, le délai de prescription est de un an à partir de la remise/livraison de la marchandise au client. Ne sont pas concernées les demandes de dommages et intérêts en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité du corps ou à la santé et/ou les demandes de dommages et intérêts en cas de dommages causés par faute lourde ou intentionnellement par MEYRA GmbH ou ses auxiliaires. Dans ce cas, les

délais de prescription légaux s'appliquent.

9.1. SERVICE D'APPAREILS DE REMPLACEMENT

Indépendamment de la garantie, MEYRA GmbH propose aux clients de remplacer les appareils défectueux par des appareils ayant subi une révision générale. Les conventions suivantes s'appliquent aux appareils proposés en remplacement :

- Les appareils de remplacement sont entièrement révisés et en parfait état technique.
- L'appareil défectueux doit être renvoyé à MEYRA GmbH gratuitement dans les 15 jours ouvrés. L'appareil renvoyé devient notre propriété.
- Si nous ne récupérons pas l'appareil, nous facturons pour l'appareil de remplacement 95% du prix de vente à neuf.
- L'appareil renvoyé doit correspondre au type et à la version de l'appareil de remplacement. En outre, l'appareil doit être réutilisable et ne doit présenter que des traces d'usure correspondant à un usage normal.
- Il revient à MEYRA GmbH d'évaluer si l'appareil renvoyé respecte les conditions ci-dessus. Si ces conditions ne sont pas respectées, nous facturons également pour l'appareil de remplacement livré le montant indiqué ci-dessus, moins la valeur résiduelle de l'appareil renvoyé.

10. GARANTIE DES SÉCURITÉ DU PRODUIT

10.1. MISE HORS DISTRIBUTION DU PRODUIT

Si une mise hors du produit est nécessaire à cause d'un défaut de produit ou à cause d'une obligation légale, le client est obligé de participer au déroulement pour réaliser une mise hors distribution efficace. Le client est surtout obligé d'informer MEYRA GmbH de l'endroit où se trouvent les produits concernés. Pour cela, le client doit documenter les endroits où se trouvent les produits et le mettre à disposition de MEYRA sur demande. Si le client vend les produits aux revendeurs, il faut aussi bien contractuellement obliger le revendeur de documenter les endroits où se trouvent les produits.

10.2. Le client est obligé d'entraîner le client final en ce qui concerne l'usage du produit livré par un personnel spécialisé. Si le client vend les produits aux revendeurs, il faut aussi bien contractuellement obliger le revendeur d'entraîner le client final par un personnel spécialisé.

11. RESPONSABILITÉ EN CAS DE MODIFICATIONS CONSTRUCTIVES

Il faut noter que des dispositions juridiques plus strictes s'appliquent aux constructions spéciales. Les modifications constructives des articles de MEYRA GmbH par le client ou par un tiers mandaté par ses soins ne sont autorisées que si elles correspondent aux exigences de sécurité et si notre direction a donné son accord écrit au préalable. A cette fin, il est nécessaire de mettre à notre disposition, si nous le demandons, un modèle modifié accompagné des croquis de construction. Si des modifications constructives sont effectuées dans l'accord écrit de notre direction et si, en raison de ces modifications, des tiers subissent des dommages desquels nous devons répondre sur le plan extérieur, le client est tenu de nous libérer de toutes les revendications du tiers en interne.

12A. RENVOIS DE MARCHANDISES DE PRODUITS FINIS ET DE COMPOSANTS

Les renvois de marchandise qui ne sont pas accompagnés d'une copie du bon de livraison ou de la facture ne sont pas acceptés. Les renvois de marchandises (dans l'emballage d'origine et dans un état neuf

absolu) sont remboursés à hauteur de 80 % de la valeur nette de la marchandise. Sont exclus de la reprise les articles dont la livraison remonte à plus de 3 mois, les modèles spéciaux, les articles d'hygiène, les batteries pleines et les articles dont la valeur nette est inférieure à 100,00 €. En outre sont exclus les fauteuils roulants de fabrication individuelle (par ex. : fauteuils roulants pour enfants et adaptatifs). Les risques liés au transport sont assumés par l'expéditeur.

12B. ANNULATIONS DE COMMANDE DE PRODUITS FINIS

12B.1. Les annulations de commande sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

12B.2. Les annulations doivent se faire par écrit.

12B.3. En cas d'autorisation d'annulation de produits finis, prêts à être livrés, les points suivants sont valables :

- Les articles de réhabilitation sont entièrement remboursés. Les fauteuils roulants de construction spéciale ainsi que les fauteuils roulants de sport ne sont en principe pas repris.
- En cas d'annulation de fauteuils roulants adaptatifs, une part de 20% de la valeur nette la marchandise est déduite.

Les frais d'annulation pour les fauteuils roulants électriques et les scooters sont de 5%. Pour les fauteuils roulants standard ou poids légers, 10% de frais d'annulation sont facturés.

12C. REPRISE / ÉLIMINATION

Nos prix ne comprennent pas les frais pour la reprise et l'élimination des anciens appareils complets d'autres utilisateurs que des foyers privés. Sur demande, nous organisons, contre remboursement des frais encourus, la reprise et le recyclage / l'élimination de tels appareils, dans la mesure où ils ont été commercialisés par nos soins. Les renvois sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

13. UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous avons le droit de stocker les données personnelles du client dans le cadre de conventions légales, en particulier du règlement général sur la protection des données, et de les traiter au sein de l'entreprise.

14. TRIBUNAL COMPÉTENT, DROIT

à appliquer, clause salvatrice

14.1. Sauf mention contraire expresse, le siège social de MEYRA GmbH à Kalletal-Kalldorf fait office de lieu d'exécution.

14.2. Pour tous les litiges issus du rapport contractuel, le tribunal compétent est défini en fonction de notre siège social à Kalletal-Kalldorf. Nous sommes en outre autorisés à poursuivre le client également auprès de son tribunal compétent.

14.3. Le droit en vigueur en Allemagne s'applique et ce, à l'exclusion du droit commercial des Nations Unies.

14.4. Dans le cas où certaines dispositions de ces conditions générales de vente s'avèreraient en partie ou totalement inapplicables, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions.